



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESEA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 44 - Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Chaprais Cras Viotte) - Action «Jeunesse et Cultures Urbaines»

Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Chaprais Cras Viotte)

Action «Jeunesse et Cultures Urbaines»

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

La Ville, à travers trois de ses compétences (Action Culturelle, Sports, Vie des Quartiers) et l'ASEP Chaprais Cras Viotte sont engagées depuis 2010 dans un partenariat visant à développer les cultures urbaines à Besançon et à pérenniser cette activité au sein de l'association.

Une convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'ASEP pour la période 2013-2017 a été signée le 18 janvier 2013 et constitue le fondement de tous les partenariats engagés avec cette association. Le présent rapport s'inscrit en complémentarité de cette convention-cadre : il synthétise les actions développées sur cette thématique des cultures urbaines.

I - Eléments du partenariat «Cultures urbaines» 2013-2017

Le partenariat initié en 2010, reconduit en 2013 et complété par un avenant modificatif en 2014, s'articule autour de plusieurs orientations complémentaires :

- offrir un cadre et une infrastructure aux jeunes pratiquant ces activités sportives et/ou artistiques,
- démystifier ces activités en assurant leur diffusion et leur promotion auprès d'un large public,
- favoriser la mixité sociale, notamment en organisant des activités de sensibilisation dans tous les quartiers de la Ville,
- amener les jeunes vers plus d'autonomie et d'engagement tout en respectant les règles de vie en collectivité.

Pour mener à bien ces orientations, l'ASEP Chaprais Cras Viotte a orienté son travail auprès des jeunes dans trois directions :

- observation (notamment des nouvelles pratiques), écoute, suivi,
- accompagnement, mise en réseau, développement,
- création collective, professionnalisation, formation, promotion.

Un programme annuel d'actions et d'événements spécifiques est réalisé au cours de chaque saison ; le bilan de la saison 2016/2017 est annexé à cette délibération.

On notera tout particulièrement :

- les stages, actions de sensibilisation et animations organisées par l'ASEP Chaprais Cras Viotte : graff, light graff, sérigraphie, break danse, hip hop, slam... (une trentaine de rendez-vous différents pendant la saison qui vient de s'écouler),
- les résidences et mises à disposition de locaux de répétition et/ou d'enregistrement pour des groupes,
- les «excursions» cultures urbaines,
- l'accompagnement vers l'autonomie de différents groupes : ATB (parkour), Merkuro Crew (longboard), The Lost (hip hop), Couleur de rue (graff), Mad Boy's (break dance), Roller Derby, slackline...

Par ailleurs l'ASEP Cras Chaprais Viotte a organisé ou participé à l'organisation de différents événements (Espace Cultures Urbaines sur Vital'Eté, Fête de la Musique, Garden party). L'Association a également collaboré à la réflexion et la mise en réseau autour du projet de murs d'expression libre. Ces actions ont fait l'objet pour certaines de financements particuliers. De plus, cette année l'ASEP a participé activement avec la Ville à l'élaboration d'un espace couvert dédié aux pratiques des cultures urbaines. L'ouverture de cet équipement est prévue pour septembre 2018.

Au terme de cette année, l'ASEP Chaprais Cras Viotte confirme son positionnement comme «centre de ressources» reconnu, dédié aux cultures urbaines et à ceux qui les pratiquent. Il est donc proposé de poursuivre le partenariat autour du développement de la pratique des jeunes dans le cadre des cultures urbaines à Besançon.

II - Programme et contenu du partenariat à venir - Financement

Les orientations de la convention-cadre signée en 2013, prolongée jusqu'en 2018 par avenant, restent d'actualité. Il s'agit donc de consolider le rôle de l'ASEP Chaprais Cras Viotte en tant que centre de ressources dédié aux cultures urbaines, à l'accompagnement des jeunes pratiquants et au repérage/accompagnement des pratiques émergentes.

Le programme d'activités proposé par l'ASEP s'articulera, comme les années précédentes autour :

- d'actions dans le domaine des arts graphiques : graffiti et light graph,
- d'actions dans le domaine des arts sonores et chorégraphiques,
- d'actions dans le domaine sportif,

En outre, l'ASEP Chaprais Cras Viotte sera à nouveau en charge d'organiser ou de participer à l'organisation d'événements liés aux cultures urbaines (Vital'Eté, temps forts Cultures Urbaines, Fête de la Musique, suivi «des murs d'expression libre»...) pour lesquels des financements particuliers seront, comme jusqu'à présent, décidés au cas par cas tout en participant à la réflexion sur la gestion du nouvel espace couvert.

Il est proposé de reconduire la subvention annuelle d'un montant de 22 500 €, supportée à hauteur de 7 500 € pour chacune des directions municipales concernées (Action Culturelle, Sports et Vie des Quartiers), en sus de la subvention de fonctionnement globale prévue par la convention-cadre.

En cas d'accord, le montant de cette subvention pour 2017 sera imputé sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance du bilan «Cultures Urbaines» pour la saison 2016/2017 établi par l'ASEP Chaprais Cras Viotte,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte pour 2017.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4, 6 et 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI et M. BIZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **14 DEC. 2017**



Contrôle de légalité